



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**



**ICC/93/1/Rev.1
3 mai 2016**

Original : ANGLAIS
Distr : RESTREINTE

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Quatre-vingt treizième session ordinaire

Barceló Bávaro Convention Centre, Bávaro, République dominicaine, 26-28 mai 2016

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du rapport de la 92^{ème} session ordinaire du Conseil international du cacao
6. Membres de l'Organisation internationale du cacao
7. Répartition des voix
8. Décision sur la règle 51, paragraphe (d) (i) du Règlement administratif de l'Organisation: critères de sélection pour le recrutement du Directeur exécutif
9. Rapport sur les recommandations du Panel ad hoc sur le cacao fin
10. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
11. Rapport du Président du Comité administratif et financier
12. Rapport du Président du Comité économique
13. Désignation de vérificateurs pour 2015/2016
14. Rapport sur les voyages officiels
15. Calendrier provisoire des réunions
16. Questions diverses
17. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La quatre-vingt-troisième session ordinaire du Conseil sera ouverte par son Président, M. Alex Bruijnis (Pays-Bas).

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Après consultation du Président, le secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil (ce rapport sera diffusé dans le document ICC/92/2).

3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international sur le cacao de 2010, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 93^{ème} session ordinaire et à la septième réunion du Comité économique.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire révisé contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA 92^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver le rapport de sa 92^{ème} session ordinaire, qui s'est déroulée à Londres en septembre 2015, figurant dans le document ICC/REP/92.

6. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, en référence au document ICC/93/3/Rev.1.

7. RÉPARTITION DES VOIX

Le secrétariat présentera le document ICC/93/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

8. DÉCISION SUR LA RÈGLE 51, PARAGRAPHE (D) (I) DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE L'ORGANISATION : CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Le Conseil prendra une décision sur l'application de la règle 51, paragraphe (d) (i) du Règlement administratif de l'Organisation figurant dans le document AF/2/2/Rev.1 concernant les critères de sélection pour le recrutement du Directeur exécutif, notamment la deuxième partie du paragraphe relative aux arriérés de contributions, reproduite ci-dessous :

« Les candidats doivent être ressortissants de pays Membres de l'ICCO et doivent être agréés par leur gouvernement respectif. Chaque pays ne peut agréer qu'un seul candidat. Les candidats ressortissants de pays devant des arriérés de contributions à l'Organisation ne seront pas admis ».

9. RAPPORT SUR LES RECOMMANDATIONS DU PANEL AD HOC SUR LE CACAO FIN

L'examen de ce point a été reporté lors de la dernière session du Conseil en septembre 2015. Le Conseil examinera les recommandations émises par le Panel ad hoc sur le cacao fin à sa réunion du vendredi 18 septembre 2015 à Londres, figurant dans le document FFP/4/5.

10. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE

Le Conseil recevra un rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale sur la 32^e réunion de la Commission.

Il sera demandé au Conseil d'approuver une liste révisée des membres de la Commission, en référence au document ICC/93/CRP.2.

11. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Conseil recevra un rapport du Président du Comité administratif et financier sur la 8^e et la 9^e réunion du Comité.

12. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

Le Conseil recevra un rapport du Président du Comité économique sur la 7^e réunion du Comité.

13. DÉSIGNATION DE VÉRIFICATEURS POUR 2015/2016

Conformément à l'article 26 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Directeur exécutif formulera des recommandations pour la désignation d'un vérificateur indépendant pour l'année cacaoyère 2015/2016, aux fins de leur approbation par le Conseil.

14. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS

Le Directeur Exécutif présentera un rapport oral sur ce point.

15. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/92/CRP.1.

16. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

17. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions peut être lu, conformément à la règle 34 du Règlement administratif de l'Organisation, figurant dans le document AF/2/2/Rev.1.